ENTENTE AUXILIAIRE
CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT
FORESTIER
1985-1990

UN CAPITAL À FAIRE FRUCTIFIER

92-02971/

ENTENTE AUXILIAIRE
CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT
FORESTIER
1985-1990

UN CAPITAL À FAIRE FRUCTIFIER

Forêts Canada
Région du Québec

Ce travail a été préparé par la Direction du développement forestier de Forêts Canada – Région du Québec, en étroite collaboration avec Luc Bouthillier, Ing. f.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N° de catalogue Fo 42-109/1-1988F
ISBN 0-662-95113-1
Imprimé au Canada

Il est possible d'obtenir sans frais un nombre restreint d'exemplaires de cette publication auprès du:

Centre de foresterie des Laurentides
Forêts Canada
1055, rue du P.E.P.S.
C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7

Des copies ou des microfiches de cette publication sont en vente chez:

Micromédia Ltée
Place du Portage
165, rue Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 3X2

Conception graphique: Vision Communication Design inc.

This publication is also available in English.

AVANT-PROPOS

Le secteur forestier apporte une contribution significative au développement économique du Canada. Au Québec, en plus de servir de base à l'une des industries les plus importantes, les forêts s'étendent sur la plus vaste partie du territoire.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie forestière a connu un succès dont nous pouvons tous être fiers et, pour conserver cette place prépondérante, nous devons nous efforcer d'intensifier les politiques d'aménagement forestier. Ensemble, avec la participation du gouvernement provincial, du secteur industriel, des propriétaires de boisés privés et du monde du travail, nous devons préserver et favoriser en même temps la mise en valeur de ce patrimoine.

Les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier constituent, pour le gouvernement du Canada, un véhicule privilégié pour appuyer tous les intervenants à relever les défis auxquels ce secteur est confronté et à bâtir une forêt de l'avenir.

Le document que nous vous présentons vous permettra de constater les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs que l'on s'était fixés. Cette collaboration entre les autorités fédérale et provinciale a eu pour effet de stimuler le développement forestier et d'accroître l'incidence économique et sociale de cette activité dans la plupart des régions du Québec.

INTRODUCTION

L'aménagement des forêts au Canada représente un défi formidable. Le gouvernement canadien a relevé ce défi à la grandeur du pays conjointement avec les autorités provinciales. Le présent document relate les faits marquants de cette collaboration fédérale-provinciale au Québec. Toute personne préoccupée par le développement de la province y trouvera matière à réflexion. Les gens plus particulièrement concernés par le développement forestier y verront les grandes lignes d'une initiative importante pour la mise en valeur des terres forestières québécoises.

Dans son rapport intitulé « Notre avenir commun », la Commission mondiale sur l'environnement et le développement affirme que l'on doit adapter l'appareil industriel à l'environnement. Elle rappelle que la forêt est une ressource renouvelable et que, comme telle, elle peut être inépuisable. Mais pour ce faire, une condition doit être respectée: le rythme auquel des prélèvements de bois sont effectués ne doit pas dépasser les capacités de reconstitution du couvert végétal. Plus spécifiquement, la récolte doit s'aligner sur l'accroissement des arbres de la zone exploitée. Le message est simple: la forêt est une source de développement durable si on l'utilise sans en abuser.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont saisi avant l'heure le signal de la Commission « Brundtland ». La conclusion de la dernière entente de développement forestier se veut une participation significative à cette entreprise de **réconciliation de l'écologie et de l'économie** en milieu forestier. La tâche est d'une ampleur considérable. Il s'agit effectivement de prendre conscience que la forêt est un capital à faire fructifier et qu'il faut prendre des mesures spéciales pour qu'elle devienne un facteur de développement soutenu.

Utiliser la forêt sans en abuser *(Photo: Gérald Boullon)*

FORÊT ET DÉVELOPPEMENT

Les théoriciens de la croissance économique reconnaissent que le développement d'une société prend son élan initial dans la disponibilité des ressources naturelles. Au Québec, l'abondance des ressources forestières accorde à la forêt ce rôle d'agent moteur. À en juger par la place qu'elle occupe dans la trame historique de la province, on a bel et bien compté sur la forêt pour s'inscrire sur la carte du monde.

Depuis l'époque de la colonisation jusqu'à nos jours, la forêt a fourni de multiples occasions de développement qui ont façonné le profil économique du Québec tel qu'on le connaît aujourd'hui. L'influence des « papetières » est encore remarquable et s'accompagne depuis vingt ans d'un regain de l'industrie du bois d'oeuvre. Elle permet à ses représentants d'avancer que « la forêt fait vivre le Québec ».

En effet, aujourd'hui, la contribution de la forêt au produit intérieur brut de la province est importante. En chiffre absolu, elle équivaut à près de cinq milliards de dollars. En incluant les effets induits par l'ensemble des activités du secteur forestier, c'est presque **dix cents** qui seraient générés par la forêt **sur chaque dollar** en circulation dans l'économie.

Ces derniers propos laissent voir que l'économie québécoise s'est diversifiée depuis ses débuts. Pourtant, il faut se garder de conclure que le milieu forestier a cessé d'être une locomotive économique. En termes d'exportations, d'emplois et de revenus fiscaux, l'apport du secteur forestier est essentiel à la vigueur de l'économie québécoise.

Le quart de la valeur des exportations québécoises est attribuable à l'existence du milieu forestier. Avec les **200 000 travailleurs** qui lui sont associés, le secteur forestier occupe 6 p. 100 de la population active. Il soutient notamment près de 15 p. 100 des emplois manufacturiers de la province. D'ailleurs, cette participation au marché de l'emploi est de plus en plus importante à mesure que l'on s'éloigne des grands centres. Dans les régions périphériques, la contribution du secteur forestier à l'offre d'emplois manufacturiers oscille entre 30 et 65 p. 100 des emplois disponibles en usine.

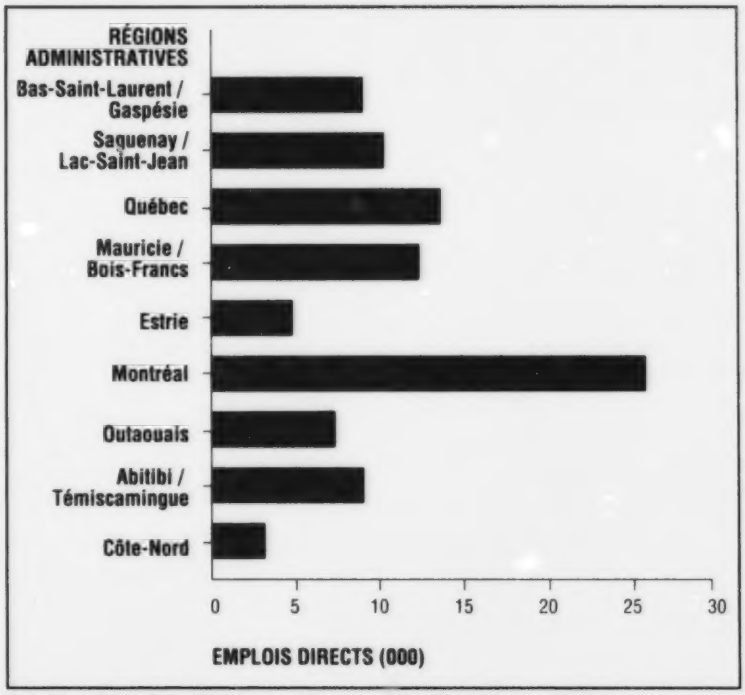

Nombre d'emplois directs associés au secteur forestier par région administrative au Québec en 1987

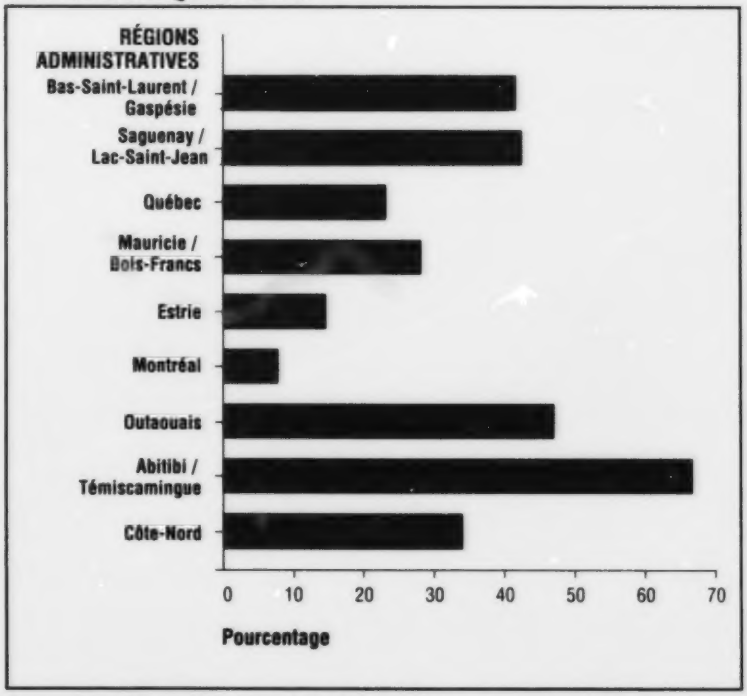

Pourcentage des emplois manufacturiers associés au secteur forestier par région administrative au Québec en 1987

Avec ses 200 000 travailleurs, le secteur forestier occupe 6 % de la main-d'oeuvre.

Enfin, on doit prendre note du milliard et demi de revenus administratifs engendrés annuellement par l'utilisation de la forêt québécoise. Cette assiette fiscale est répartie entre les gouvernements provincial et fédéral dans des proportions de 58 et 42 p. 100 respectivement.

Des exportations pour une valeur de quatre milliards en 1986 *(Photo: MER)*

200 000 travailleurs associés au secteur forestier *(Photo: Jacques Robert, For Can)*

15 p. 100 des emplois manufacturiers liés à la transformation du bois *(Photo: For Can)*

UN AVANTAGE À METTRE EN VALEUR

La forêt québécoise est la plus vaste de l'ensemble canadien. Cependant, les 55 millions d'hectares de forêt productive et accessible dont dispose la province représentent un avantage comparatif qui n'a pas été utilisé pleinement. Au plan du développement industriel, on s'est surtout appuyé sur la disponibilité d'une réserve de bois mûr. De fait, l'**écart croissant** qui se dessine à moyen terme entre les besoins de l'industrie forestière et l'offre de matière ligneuse incite à l'abandon d'un comportement passif à l'égard de la ressource. Dorénavant, les activités de transformation du bois devront s'adapter à l'accroissement de la forêt.

Toutefois, le passage d'une pratique de récolte fondée sur la cueillette des bois mûrs à un ensemble d'interventions dictées par des principes sylvicoles ne vise pas que le maintien et le renforcement d'une structure industrielle. Il est également propice à l'expansion de l'emploi par la création de nouvelles occasions de développement. Il prétend aussi faire passer les forêts dans un état différent de celui qui prévaut actuellement. En terme de couverture végétale, on cherche à ce que le potentiel forestier se réalise le plus complètement possible. Il s'agit donc d'un changement en faveur d'une restauration du territoire forestier compatible avec l'idée du développement soutenu.

Avec la signature d'une entente de développement forestier en avril 1985, les deux gouvernements voulaient amorcer un virage qui se confirmait en 1986 avec l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, de la Loi sur les forêts. Désormais, la forêt serait traitée comme un **vaste jardin** dont les fruits profiteraient aux générations présentes et futures.

Un avantage comparatif de 55 millions d'hectares
(Photo: For Can)

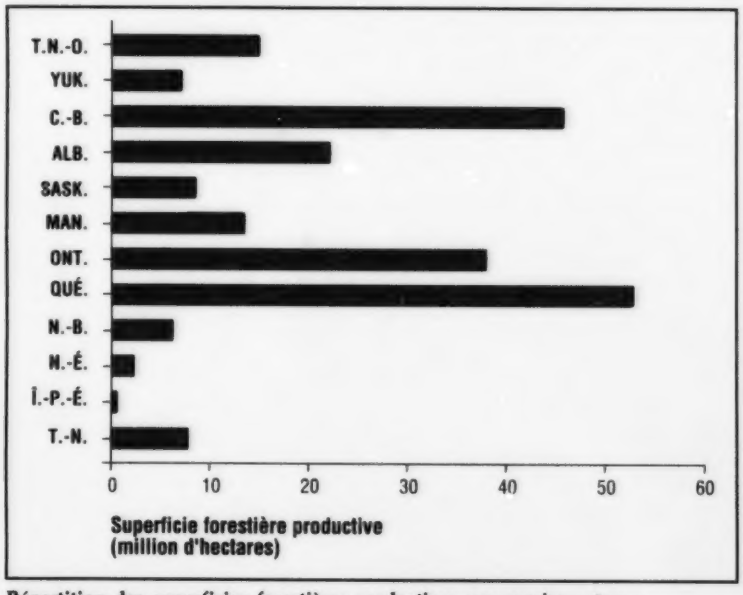

Répartition des superficies forestières productives par province et par territoire du Canada

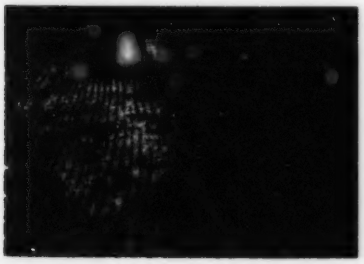

Traiter la forêt comme un jardin
(Photo: For Can)

QU'EST-CE QUE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER?

Dans le domaine des richesses naturelles, le mécanisme des ententes conjointes entre les gouvernements canadien et québécois date d'une trentaine d'années. Plus spécifiquement, il s'agit d'une forme de dotation financière mise en place par les deux niveaux de pouvoir politique afin de soutenir des initiatives originales de développement économique à partir de ressources généralement sous juridiction provinciale.

L'entente conclue en avril 1985 équivaut à une enveloppe budgétaire de **300 millions** de dollars à laquelle les deux gouvernements souscrivent à **parts égales**. Réparti sur cinq ans, le support financier de l'entente sur le développement forestier vise à intensifier l'aménagement des forêts québécoises. Forêts Canada entend faciliter et stimuler des changements d'attitudes en aménagement forestier. On aspire aussi à encourager l'innovation technologique et à créer des occasions de développement pour les entrepreneurs privés.

La raison d'être de l'appui fédéral tient d'une politique de redistribution de la richesse dont le but est d'atténuer les disparités régionales. En foresterie, cette action repose sur trois piliers: l'aménagement de la base des ressources, l'entrepreneurship privé et le transfert technologique.

L'entente Canada-Québec sur le développement forestier propose donc une sorte de plan quinquennal devant se terminer en mars 1990. De concert avec le nouveau régime forestier instauré en avril 1987, elle se veut un instrument inaugurant une nouvelle ère. Rappelons que le nouveau régime forestier est une réforme à la Loi sur les forêts apportée par le gouvernement québécois afin de responsabiliser les exploitants forestiers à l'égard du maintien et de la reconstitution du couvert forestier.

L'entente fournit un cadre financier vital pour une opération d'aménagement destinée à autoriser une production industrielle compatible avec les capacités de l'**environnement forestier**. En gros, on aimerait obtenir une amélioration quantitative et qualitative du rendement en bois des superficies à vocation forestière. On espère ainsi parer à une rareté économique des bois et même augmenter la disponibilité de la matière ligneuse transformable à court et à long terme.

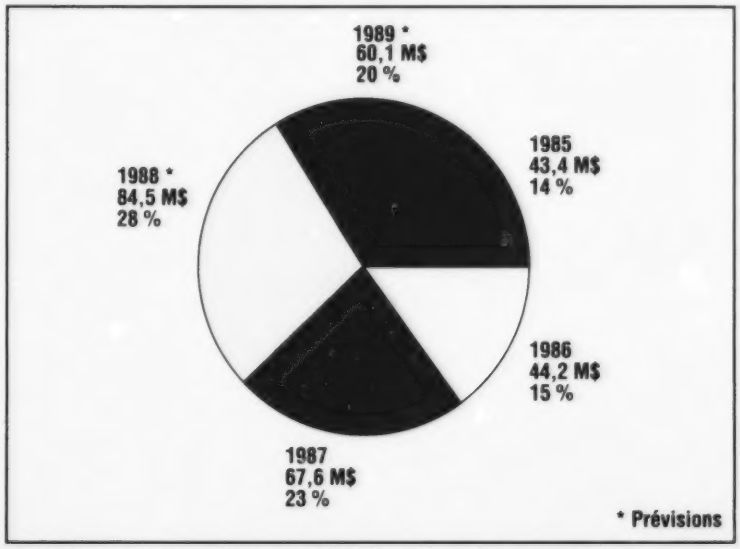

Répartition des disponibilités budgétaires de l'entente par année d'opération

La nouvelle Loi sur les forêts: responsabiliser les exploitants forestiers à l'égard de la ressource *(Photo: Luc Bouthillier)*

300 millions de dollars en cinq ans pour intensifier l'aménagement des forêts québécoises.

UN OUTIL DE MISE EN VALEUR

La restauration des capacités productives du territoire forestier québécois s'effectue selon trois types de tenure. Le premier est constitué par les forêts publiques sous juridiction provinciale. Le deuxième regroupe les petites forêts privées appartenant à des propriétaires non industriels. Dans le troisième, on retrouve des zones occupées par les amérindiens. Le gouvernement du Québec, par le biais du ministère de l'Énergie et des Ressources, est le maître d'oeuvre des travaux exécutés sur les forêts publiques et privées. Le gouvernement canadien, via Forêts Canada, se charge des opérations réalisées sur les terres indiennes.

Vaste programme de renouvellement de la ressource forestière, l'accord Canada-Québec soutient un plan d'action ayant trois objectifs principaux. Premièrement, on cherche à établir des peuplements en croissance sur des parterres de coupe exploités récemment et présentant des problèmes potentiels de régénération forestière. À cette fin, **la réalisation de plantations** est le moyen privilégié par l'entente. Le deuxième porte sur l'accélération des efforts de recherche appliquée afin d'améliorer les connaissances et d'appuyer davantage les activités des programmes d'aménagement forestier. Enfin, le dernier objectif consiste à **sensibiliser la population** aux bienfaits d'une gestion forestière plus appropriée.

Concrètement, la poursuite de ces objectifs a signifié la mise en place de six programmes.

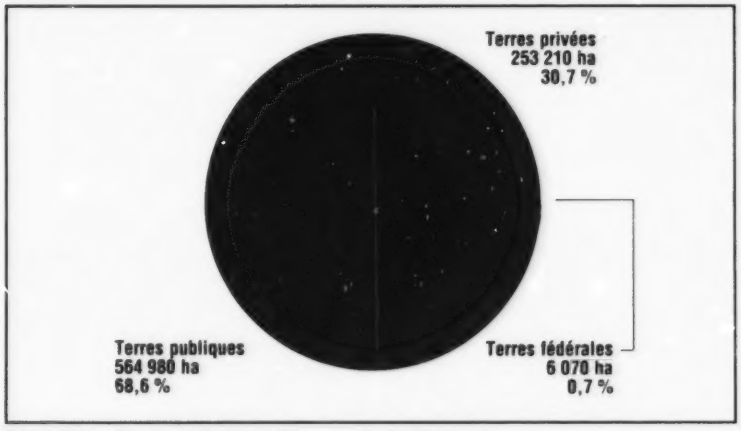

Répartition des superficies traitées par type de tenure

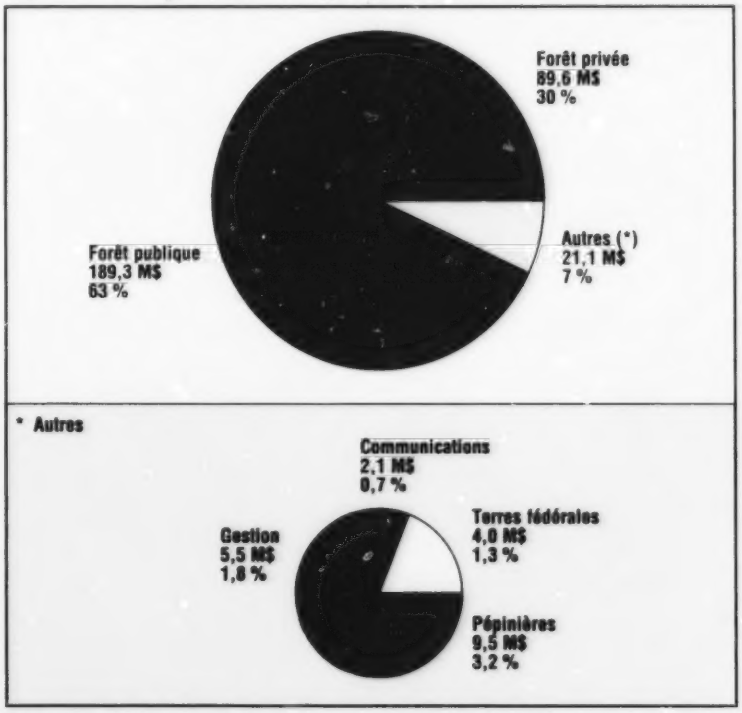

Répartition budgétaire de l'entente par programme d'activité

Améliorer la forêt pour qu'elle produise plus à court terme.

Aménagement de la forêt publique

Le premier élément de cette programmation s'applique aux forêts placées sous la juridiction directe des autorités provinciales. Plus de 188 millions de dollars sont alloués à la création de stocks ligneux sur les terres publiques.

La forêt publique québécoise se compose de trois zones socio-économiques définies selon la proximité des forêts par rapport aux centres urbains de 5 000 habitants et plus. Elle compte 43 millions d'hectares de territoire économiquement exploitables. Une fois déduites les aires où la production de matière ligneuse est exclue ou non prioritaire et les zones ne supportant pas de forêts commercialisables, la superficie entrant dans le calcul de la possibilité de récolte totalise 25 millions d'hectares. Cette possibilité est jaugée à **19 millions de m³ par année**.

Les fonds de l'entente contribuent au financement de 85 p. 100 du reboisement effectué sur le territoire public à même les zones qui ne supportent pas de forêts commercialisables. On cherche donc à **élargir le territoire productif**. On entend y augmenter le nombre de peuplements en croissance de façon à autoriser une récolte immédiate des surplus de bois mûr. Ces volumes sont exploitables à partir de l'excédent de peuplements rendus à maturité dans les forêts nordiques.

Reboiser les zones qui ne participent pas à la production de bois (Photo: Allen Gagnon, For Can)

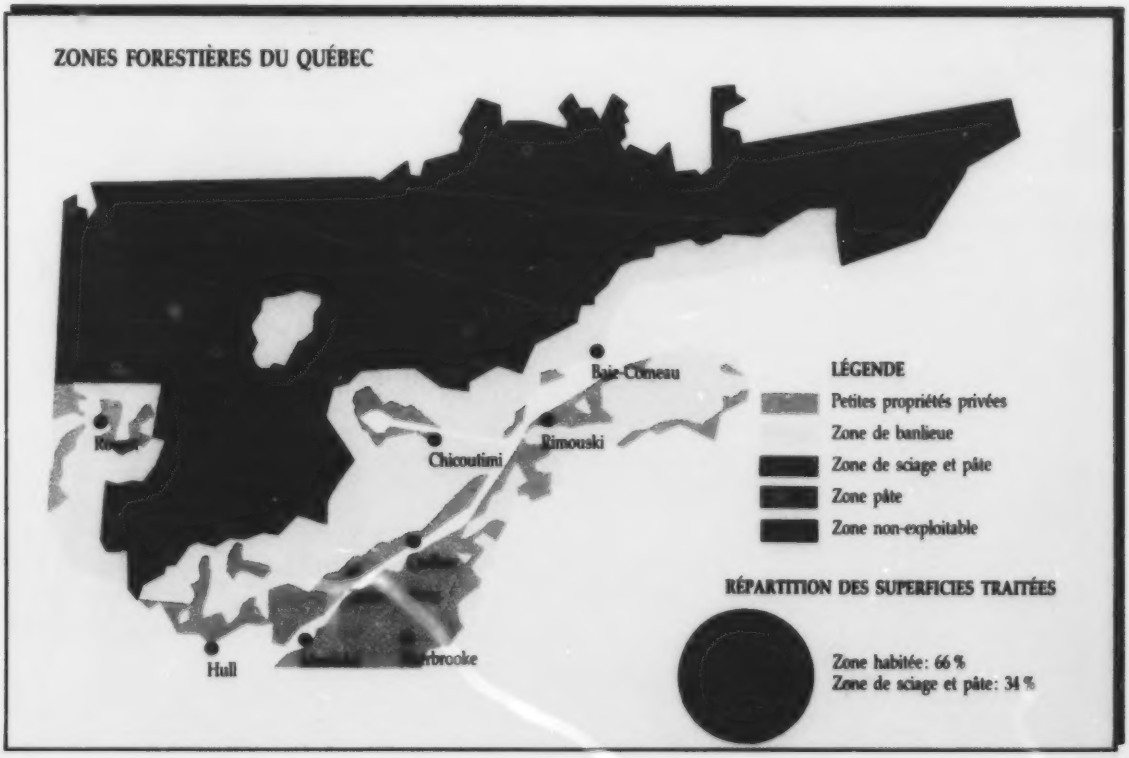

Aménagement de la forêt privée

Le deuxième programme, avec un budget de 90 millions de dollars, s'intéresse aux petites forêts privées. Ces propriétés couvrent 6,3 millions d'hectares et sont détenues par près de **120 000 propriétaires**. On les retrouve généralement dans le sud de la province, là où les potentiels de production en bois sont les plus hauts. Bon an mal an, environ 30 000 de ces propriétaires mettent en marché au delà de **3,6 millions de m³ de bois résineux**. Face au nombre relativement plus faible des utilisateurs de matière ligneuse, ces petits producteurs de bois ont adopté une structure syndicale afin notamment d'obtenir de meilleurs prix pour leur production.

Répartis entre quinze syndicats, la majorité de ces producteurs sont sensibilisés à l'aménagement de leur forêt. Plus de 12 000 de ceux-ci ont choisi de se regrouper dans **46 organismes de gestion en commun** (sociétés privées) afin de se faciliter la tâche. Par ailleurs, près de 9 000 autres préfèrent gérer eux-mêmes les travaux d'aménagement forestier exécutés sur leur propriété. À cet effet, ils ont conclu individuellement des ententes de service avec leur syndicat respectif. Ainsi pour l'aménagement de la forêt privée, on distingue deux types de propriétaires: ceux qui sont regroupés et ceux qui préfèrent fonctionner seul.

À l'instar du programme appliqué sur la forêt publique, les fonds de l'entente servent à assurer le reboisement des aires exploitées sur les lots appartenant à ces deux catégories de propriétaires. En surcroît, l'entente couvre les frais d'encadrement occasionnés par cet effort de reconstruction forestière. Avec ce volet, on mise sur la qualité des sites et l'accessibilité de la forêt privée pour augmenter la possibilité de récolte provinciale à moyen terme. Au tournant du siècle, la forêt privée devrait soutenir un rendement annuel de l'ordre de 4,7 millions de m³ en sapin et en épinette.

Assurer le reboisement des lots appartenant à des petits propriétaires (Photo: Jacques Robert, For Can)

Aménagement des terres amérindiennes

Le troisième programme s'adresse aux terres détenues par les amérindiens et placées sous juridiction fédérale. Les quatre millions de dollars qu'on lui a réservés sont entièrement à la charge de la partie fédérale. **Quatorze bandes indiennes** bénéficient des subsides de l'entente pour mettre en valeur les portions forestières de leur territoire. Sous la supervision directe de Forêts Canada, l'aménagement d'une superficie de 80 000 hectares fournit surtout une occasion de développement social tout en contribuant à hausser le rendement général de la forêt québécoise. En effet, pour les populations autochtones touchées, ce programme représente une opportunité d'acquérir et de développer une expertise donnant accès à **l'autonomie économique**.

Mettre en valeur le territoire amérindien (Photo: Marc Lamontagne)

Infrastructure des pépinières

Le quatrième programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 9,5 millions de dollars. Il est complètement financé par le gouvernement québécois. Cet argent sert à parachever les immobilisations du réseau de production de semis appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources. Rappelons que les autorités provinciales disposent de huit pépinières dont la production répond à la moitié des besoins requis pour soutenir l'effort de reboisement entrepris depuis 1983. Des 250 millions de plants que l'on prévoit mettre en terre annuellement à partir de 1989, plus de 125 millions proviendront du réseau de pépinières gouvernementales.

Parachever les immobilisations dans le réseau gouvernemental de pépinières *(Photo: For Can)*

Gestion et évaluation

Les tâches de gestion et d'évaluation sont au coeur du cinquième volet financé par l'entente. Une somme de 5,5 millions de dollars est réservée à cette fin. Sous la complète responsabilité du palier fédéral, ce programme supporte une équipe d'encadrement intégrée à Forêts Canada. Celle-ci doit appuyer le travail du Comité de gestion de l'entente. Elle s'acquitte de sa tâche, par des évaluations périodiques tant au plan forestier que financier. Elle cherche à garantir que les fonds fédéraux soient alloués et dépensés efficacement. Cette équipe a aussi le mandat de définir les paramètres d'une évaluation globale afin de déterminer l'impact de cet investissement public en termes de développement forestier et de gain socio-économique.

Communications

Enfin, un montant de 2,1 millions de dollars est alloué à un dernier programme. Celui-ci est destiné à la **sensibilisation** du grand public et des intervenants du milieu à la problématique forestière du Québec. Défrayé à parts égales par les deux gouvernements, ce programme d'information est apparu dans le tableau de l'entente lors de sa deuxième année d'opération. Il résulte d'une démarche du Conseil canadien des ministres des forêts. Il comporte deux champs d'intervention.

Le premier sous-programme consiste en un plan de communication à l'échelle régionale. On désire informer les publics intéressés de l'existence des programmes d'aménagement forestier, de leur mode de fonctionnement et de leur accessibilité. Ainsi, des brochures d'information générale, des affiches, des dépliants pour les propriétaires de lots boisés ainsi que des rapports annuels relatifs à l'entente sont réalisés par le biais de ce poste budgétaire.

Du matériel didactique comme des vidéos, des fiches techniques et des guides pratiques d'aménagement forestier trouvent leur origine dans ce volet de l'entente. De plus, on ne saurait passer sous silence la contribution de l'entente à des événements comme la « Semaine de l'arbre » et le « Carrefour de la recherche forestière ». Finalement, on peut porter au crédit de l'entente la réalisation d'un kiosque conçu pour des expositions itinérantes et qui montre en quoi consiste le secteur forestier.

Le deuxième aspect du volet communication se manifeste au plan national. Nanti d'un budget de 1,05 million de dollars, il représente la quote-part du Québec à une campagne télévisuelle menée d'un océan à l'autre sous le titre « **L'Or vert** ». La première phase de cette opération publicitaire, conduite en 1987, entendait amener la population à saisir l'importance des produits forestiers canadiens sur les marchés mondiaux. Une deuxième phase s'attachait à démontrer que la taille du secteur forestier ne se maintiendra que si l'on cultive la forêt. Toute cette campagne s'adresse à l'ensemble de la population canadienne et plus particulièrement à son segment urbain.

Sensibiliser la population à l'importance de la forêt *(Photo: Claude Moffet, For Can)*

L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER SUR LA HAUTE-CÔTE-NORD

À ce point de la rétrospective des activités Canada-Québec en foresterie, on doit signaler l'existence d'une autre initiative conjointe. Paraphée en décembre 1987, l'entente auxiliaire spéciale de développement forestier sur la Haute-Côte-Nord prévoit des dépenses de treize millions de dollars afin de rendre opérationnelles des techniques d'entretien pour la régénération forestière et de s'attaquer au problème des arrérages en superficie forestière économiquement productive de cette région. Budgétisée pour une période de cinq ans, de 1988 à 1992, cette somme rassemble des contributions provenant également des deux gouvernements.

L'insistance du nouveau régime forestier sur la préservation de la régénération pré-établie invite les intervenants forestiers à envisager l'entretien des parterres de coupe regarnis naturellement. L'entente sur la Haute-Côte-Nord pourvoira donc à l'entretien de 8 000 hectares de terrain que la nature a régénéré sans aucune assistance. Ces travaux, ajoutés à d'autres du même type, mais applicables à des plantations, porteront à 11 500 hectares l'aire des forêts d'avenir traitées grâce à cette entente spéciale.

Les sommes dévolues aux arrérages s'inscrivent dans une toute autre perspective. Notons que l'appellation arrérage s'applique à toute superficie forestière qui, cinq ans ou plus après avoir fait l'objet d'une coupe de bois, ne supporte pas une végétation de retour susceptible d'être un jour commercialement utilisée. Au Québec, on pourrait accoler cette étiquette à plus de trois millions d'hectares. Compte tenu de la précarité des approvisionnements forestiers sur la Haute-Côte-Nord, on a désigné cette région pour accueillir un programme de conversion de peuplements forestiers qui devrait se solder par la réintroduction de 3 000 hectares au statut de terrain productif.

Au total, l'entente de développement forestier sur la Haute-Côte-Nord jalonnera le passage vers une **manière différente d'agir** en forêt par le traitement de 15 000 hectares. Les agents du ministère de l'Énergie et des Ressources seront responsables de la définition et de l'évaluation des activités entreprises sous cette bannière. De leur côté, les représentants de Forêts Canada participeront aux phases de contrôle budgétaire et opérationnel. Les effectifs de deux coopératives forestières de l'endroit devraient être sollicités pour l'exécution de travaux sous la supervision immédiate de la société d'État Rexfor. Ceux-ci nécessiteraient la mobilisation de 400 années-personnes pour l'ensemble des cinq années que durera l'entente.

Entretenir la régénération naturelle *(Photo: Luc Bouthillier)*

Entretenir la régénération naturelle *(Photo: MER)*

Réintroduire du territoire forestier au statut de terrain productif *(Photo: Jacques Robert, For·Can)*

L'IMPACT DE L'ENTENTE

Après cette brève digression au sujet d'une initiative connexe à l'entente générale de développement forestier, on peut aborder la dimension de ses retombées pour le Québec et le Canada. De fait, arrivé à la quatrième année de la programmation de l'entente, on doit discerner quelques tendances quant à son influence sur la pratique forestière québécoise. De même, on peut donner des indices de mesure de l'atteinte de ses objectifs.

LE CAPITAL FORESTIER

L'objectif principal de l'entente est de participer à l'**amélioration** de la forêt de telle sorte que son **rendement** s'accroisse à **court terme**. En 1992, on voudrait disposer d'une base de ressource qui permettrait une récolte soutenue de 40 p. 100 supérieure à celle de 1985. Pour atteindre cet objectif, on a surtout insisté, à l'intérieur de l'entente, sur le reboisement conventionnel. Entre 1985 et 1990, plus de **825 000 hectares de territoires**, dont 565 000 sous juridiction provinciale, auront été traités grâce aux fonds de l'entente.

Des travaux

À la fin de l'accord, des travaux préparatoires à la mise en terre de jeunes plants tel que le débroussaillement, le déblaiement et le scarifiage auront été exécutés sur 275 000 hectares de forêt publique et sur 110 000 hectares de terres privées. Sur les terres publiques, 85 p. 100 de ces travaux de préparation de terrain auront été exécutés par des agents externes à l'organisation du ministère de l'Énergie et des Ressources. En forêt privée, les organismes de gestion en commun auront accompli 80 p. 100 de la tâche.

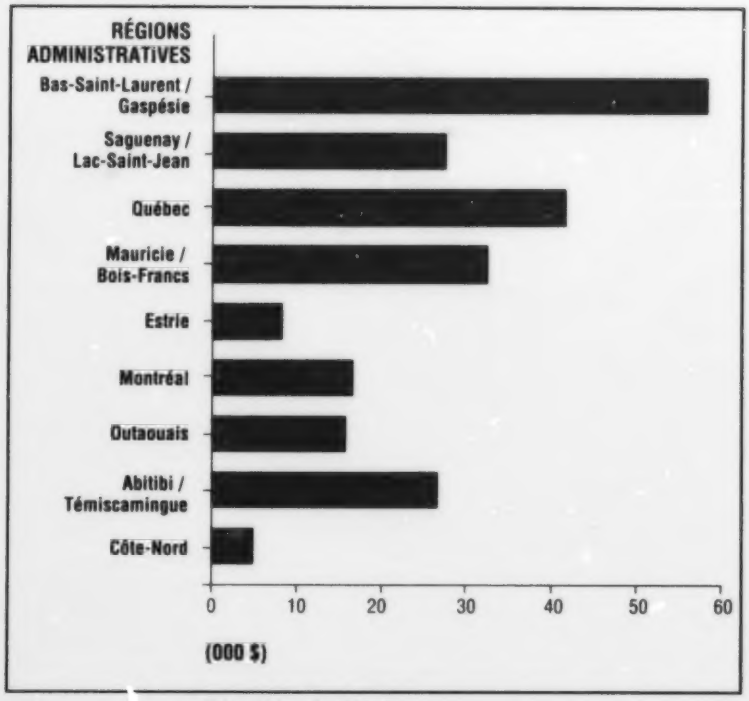

Répartition budgétaire par région administrative entre 1985 et 1988

Préparer 385 000 hectares à recevoir des semis (Photo: For Can)

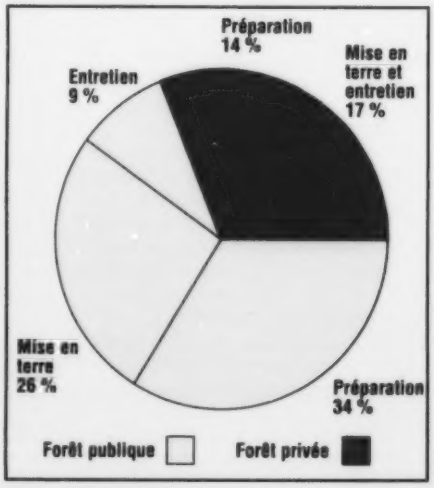

Figure 9
Répartition des superficies traitées par activité

À l'étape de mise en terre des semis, c'est près de 475 millions de semis de conifères qui auront été plantés sur 215 000 hectares de territoire public contre 230 millions sur 105 000 hectares constitués en lots privés. Ici aussi, l'État préfère s'en remettre à des intervenants privés pour réaliser ses objectifs. Sur le domaine public, 97 p. 100 des plantations auront été établies par des contractuels. Sur les terres privées par contre, les groupements forestiers auront encore été responsables de l'exécution de 80 p. 100 des travaux.

Finalement, l'entretien des plantations par des opérations de nettoiement et de dégagement aura été effectué sur près de 75 000 hectares en forêt publique et 38 000 hectares en forêt privée. La réalisation de ces travaux aura aussi passé par des exécutants externes au ministère de l'Énergie et des Ressources. On estime que cette délégation de tâches se sera effectuée dans des proportions similaires à celles affichées pour les activités préalables à la plantation.

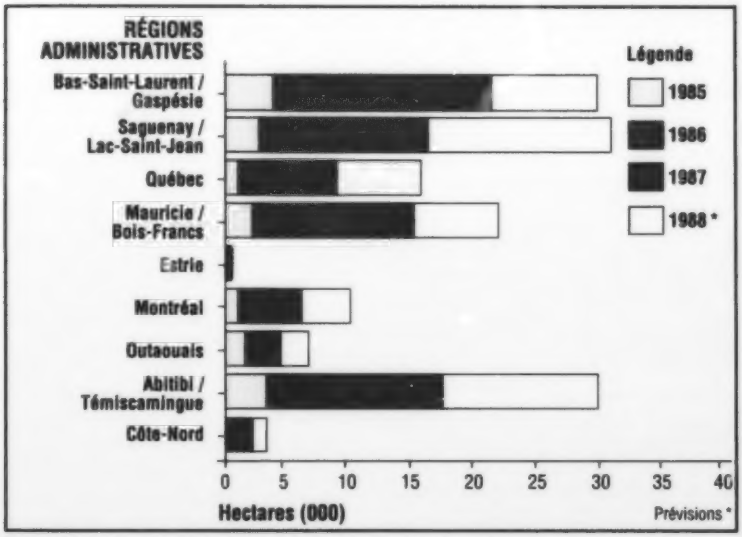

Répartition des travaux de mise en terre sur forêt publique par région administrative entre 1985 et 1988

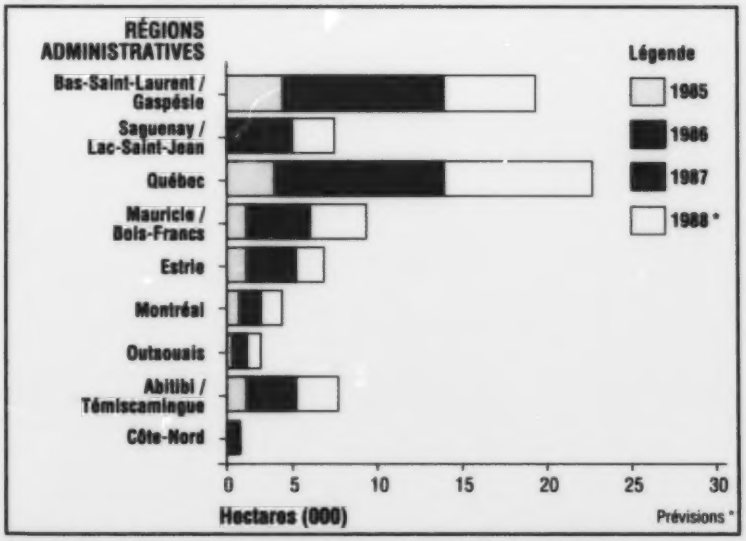

Répartition des travaux de mise en terre sur forêt privée par région administrative entre 1985 et 1988

Planter des arbres sur 320 000 hectares *(Photo: Allen Gagnon, For Can)*

Entretenir 113 000 hectares de plantations *(Photo: MER)*

Des effets

L'impact de l'aménagement d'une aussi vaste superficie se fera d'abord sentir sur les terres publiques, là où il existe un surplus de bois mûr. En effet, l'introduction de 215 000 hectares de superficie régénérée permettra de rééquilibrer la contenance générale des forêts publiques du Québec qui comporte 58 p. 100 de peuplements forestiers rendus à maturité. Ces peuplements présentent des accroissements nuls ou négatifs. De plus, ils supportent 73 p. 100 des inventaires de bois sur pied. L'accélération de leur récolte, permise par l'effort de reboisement attribuable à l'entente, autoriserait une **hausse de la possibilité** d'environ 800 000 m^3 de résineux par année.

Les travaux d'aménagement de nature similaire exécutés sur 105 000 hectares de forêt privée devraient ajouter un demi million de m^3 à la possibilité de coupe annuelle d'ici une quarantaine d'année. Comme il n'y a pas de surplus de stocks à maturité sous ce type de tenure, on ne peut pas se prévaloir d'un effet de possibilité associé aux plantations comme dans le cas de la forêt publique. C'est pourquoi on devrait insister sur d'autres types de travaux afin d'obtenir une hausse de rendement au tournant du siècle.

L'**augmentation de rendement** attendue des plantations par rapport aux forêts naturelles est l'élément clé de l'accroissement de possibilité. Avec un rendement attendu variant entre 120 et 210 m^3/ha, selon leur site et leur latitude, les plantations dépasseraient la production moyenne de 110 m^3/ha escomptée des peuplements forestiers naturels. Cet effet serait d'autant plus drastique qu'il se manifesterait au bout d'une période de croissance écourtée d'une quarantaine d'année.

Dans cette optique, il apparaît crucial de reconnaître l'importance d'apporter **un suivi approprié** aux travaux de reboisement si l'on espère profiter de tous les avantages d'un capital forestier amélioré. C'est à cette seule condition que les travaux accomplis sous l'actuelle entente sont porteurs d'avenir.

Sous le thème du capital forestier, le quatrième volet de l'entente correspond à une définition plus orthodoxe. Le budget avancé pour compléter les immobilisations du réseau de pépinières gouvernementales s'apparente beaucoup à un investissement en capital fixe. Ainsi, la capacité annuelle de production de plants de ces installations est passée de 60 à 125 millions de semis entre 1984 et 1988.

Autoriser une hausse de la possibilité de récolte annuelle
(Photo: Jacques Robert, For Can)

Augmenter le rendement de la forêt avec des plantations
(Photo: For Can)

La production de plants est passée de 71 à 200 millions de semis entre 1985 et 1988

LE CAPITAL HUMAIN

Une ressource forestière plus productive n'est pas l'unique retombée de l'entente. Les disponibilités financières avancées par les deux gouvernements ont aussi un impact positif sur le capital humain du Québec.

Les emplois

Bien sûr, on songe tout de suite ici à la création d'emplois pour les régions bénéficiaires de travaux subventionnés. Au cours des cinq ans qu'aura duré l'entente, on estime à près de **20 000 années-personnes** les occasions de travail engendrées par l'exécution des projets de reboisement qui lui sont reliés. En surcroît, selon la technologie actuelle, si l'on considérait les opportunités d'emploi associées à la transformation de la matière ligneuse additionnelle issue de la réalisation de l'entente, il faudrait comptabiliser 2 600 années-personnes de plus pour chaque million de m³ supplémentaires de récolte. C'est donc plus de 2 000 années-personnes additionnelles qu'il faudrait rajouter à l'actif de l'entente pour chacune des dix années suivant son échéance.

Favoriser la formation d'ouvriers sylvicoles *(Photo: Claude Moffet, For Can)*

Cependant, le véritable impact de l'entente sur le capital humain se situe dans la **spécialisation** du travail en forêt. Sous le seul volet adressé à la forêt privée, un personnel technique formé de 250 ingénieurs et techniciens est directement imputable à l'entente.

Pour la forêt publique, les incidences de l'entente sur la main-d'œuvre technique ne sont pas aussi directes. Toutefois, l'exemple des coopératives forestières permet de bien comprendre la situation. En 1987, ces institutions employaient une cinquantaine de spécialistes forestiers contre une poignée en 1980. Les coopératives forestières sont responsables du reboisement de plus du tiers des superficies traitées en forêt publique depuis 1980.

La qualification de la main-d'oeuvre

L'influence de l'entente déborde la fonction d'encadrement. Le statut de travailleur sylvicole exige plus de qualifications que l'occupation de bûcheron. Aussi, l'entente défraie le coût de certaines initiatives en formation spécialisée en vue de faciliter la mutation des abatteurs en sylviculteurs. Comme telle, avec ses 825 000 hectares traités, l'entente aura donné une formidable occasion d'obtenir et d'appliquer un savoir-faire sylvicole. Elle aura favorisé une métamorphose des ouvriers forestiers qui est particulièrement évidente chez les **3 000 personnes** à l'emploi des organismes de gestion en commun.

L'entrepreneurship privé

Dans le même esprit, on peut faire le joint entre l'entente et la stimulation d'un courant d'« entrepreneurship » en foresterie. L'inventaire des entreprises de services forestiers pour la période allant de 1983 à 1988 indique une progression de leur nombre qui va en s'accentuant à partir de 1985. Au cours de cette période, selon les données de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec, il se serait créé **340 nouvelles sociétés** oeuvrant dans ce domaine.

L'exécution des travaux: 20 000 années-personnes *(Photo: Allen Gagnon, For Can)*

Pour les sociétés qui existaient avant l'entrée en vigueur de l'Entente, l'exemple des coopératives forestières indique une tendance à la croissance. En 1980, le secteur coopératif affichait un chiffre d'affaires de l'ordre de **600 000 $** en rapport avec des activités sylvicoles. Six ans plus tard, la sylviculture comptait pour **11 millions de dollars** dans le chiffre d'affaires de ce secteur.

Stimuler la création d'une industrie de la sylviculture *(Photo: For Can)*

La valorisation sociale

Toutefois, cette valorisation du capital humain n'est nulle part ailleurs aussi évidente que sur les **terres amérindiennes**. L'entente semble porteuse de développement social pour les habitants de ces territoires. Le cas des trois bandes Atikamekw, localisées en Haute-Mauricie et dans les Hautes-Laurentides, illustre à souhait cet effet d'entraînement. L'entente y a créé un intérêt tel pour l'aménagement forestier que ces autochtones se sont dotés de la formation et des équipements nécessaires pour mieux profiter des occasions de développement économique qui s'offrent dans leur entourage. Ce faisant, ils ont élargi leur domaine d'opération à l'extérieur du cadre fixé selon les termes de l'entente.

Par exemple, en 1987, le volet d'aménagement des terres indiennes permettait aux membres de ces trois bandes d'aménager 180 hectares de leur territoire. Au même moment, ils s'acquittaient du reboisement de 680 hectares de forêt sur les terres publiques à titre de sous-contractant pour une firme papetière. En 1988, c'est plus de 900 hectares qu'ils ont, toujours sur une base contractuelle, la responsabilité de restaurer. Pour 1989, on s'attend à ce que double la superficie des travaux de plantation à exécuter sous contrat. En surcroît, on songe aussi à prendre de l'expansion par l'entretien des zones reboisées.

Le dynamisme des Atikamekw n'est ni accidentel, ni le résultat d'une expérience isolée. Sans **la bougie d'allumage de l'entente**, il y a fort à parier que l'implication des amérindiens dans l'aménagement des forêts se réduirait à peu de choses. L'entente joue un rôle de catalyseur dans le développement d'une expertise sylvicole aux conséquences tangibles non seulement chez les Atikamekw, mais aussi auprès des Algonquins, des Cris et des Montagnais. L'impact de l'entente sur les terres amérindiennes déborde donc les quelque 6 000 hectares de territoire qui seront reboisés dans ces enclaves territoriales. Il embrasse une forme d'insertion économique et sociale à même les ressources du milieu propre à la culture amérindienne.

Créer un intérêt pour la sylviculture chez les amérindiens *(Photo: For Can)*

L'entente est porteuse de développement social pour les amérindiens *(Photo: For Can)*

LE CAPITAL DES CONNAISSANCES

L'émergence et le rayonnement de nouvelles idées représentent des aspects particuliers du capital humain. On ne peut pas envisager des changements d'attitude sans consentir d'efforts à l'acquisition du savoir et à la promotion des innovations. L'entente de développement forestier dispose donc de fonds dévolus à la recherche en foresterie et aux transferts technologiques. De cette façon, elle participe à l'augmentation et à la diffusion du capital des connaissances dans le secteur forestier.

La recherche

Les activités de recherche et de développement en sylviculture sont l'objet d'un sous-programme logé à l'intérieur du programme d'aménagement des terres publiques. La dotation financière de ce sous-programme s'élève à 8,2 millions de dollars pour la durée de l'entente. Plus d'une **vingtaine de projets** de recherche profitent de ces ressources financières.

On pourrait établir la liste des travaux bénéficiant du support de l'entente. Au prix d'une fastidieuse énumération, on parviendrait à démontrer sans aucun doute le coup d'accélérateur donné récemment en recherche forestière et auquel l'entente a contribué. Il importe plutôt de retenir qu'une tâche primordiale à l'harmonisation des interventions humaines aux forces de la nature en milieu forestier a été accomplie par l'existence de l'entente. La connaissance intime des processus et modes de fonctionnement des organismes composant l'écosystème forestier a progressé.

La diffusion des innovations scientifiques

Mais l'enrichissement du capital de connaissances sur la forêt ne suffit pas à perfectionner le procédé de sa mise en valeur. Le savoir nouvellement acquis doit être interprété et intégré dans le comportement des intervenants qui participent à l'aménagement des forêts. C'est pourquoi, l'entente finance des projets de **transferts technologiques** à même les 8,2 millions de dollars canalisés vers la recherche. Les occasions de transferts sont multiples et variées.

Plus de 2 millions de dollars ont été alloués à l'implantation du **Centre de transfert technologique de Maniwaki**. Inauguré le 17 juin 1986, ce centre spécialisé dans les activités de protection contre les incendies forestiers permet d'étendre à l'ensemble du Québec l'expertise développée conjointement par la Société de conservation de l'Outaouais et l'Institut forestier national de Petawawa. On entend aussi s'ouvrir sur le reste du Canada et l'étranger pour faire la promotion de cette technologie innovatrice en gestion du feu.

En parallèle du centre de Maniwaki, quelques milliers de dollars ont suffi à l'établissement d'un répertoire des sources d'information en sylviculture et à la confection d'un fichier sur les techniques sylvicoles. Il en a été de même pour la rédaction de guides sur l'utilisation des pesticides et des véhicules tout terrain.

On a aussi profité de l'entente pour mettre au point une banque informatisée qui identifie tous les individus évoluant en recherche forestière et leur sphère de spécialisation. De plus, une publication, « La foresterie sans détour », a démarré avec une subvention de l'entente. Elle en est rendue à sa dixième parution. Elle informe les membres de la communauté forestière sur les derniers développements scientifiques et technologiques du secteur.

La tenue du « Carrefour de la recherche forestière » a aussi bénéficié du support de l'entente au chapitre des transferts technologiques. Depuis deux ans, cette rencontre printanière est le lieu privilégié d'échanges entre praticiens et chercheurs. En 1988, près de vingt organismes de recherche ont délégué une centaine de représentants qui ont pu communiquer leurs résultats et recevoir les commentaires de 1 500 visiteurs.

Faire progresser la connaissance des écosystèmes forestiers (Photo: For Can)

Implantation d'un centre de transfert technologique en protection des forêts contre le feu à Maniwaki (Photo: MER)

Privilégier les échanges entre praticiens et chercheurs en foresterie (Photo: Claude Moffet, For Can)

CONCLUSION

En terminant la revue des réalisations de l'entente Canada-Québec sur le développement forestier, on doit constater son influence sur l'intensification de l'aménagement du territoire forestier québécois. L'envergure des superficies engagées dans un processus de mise en valeur est impressionnante. La somme des hectares traités correspond à onze fois la superficie de l'Île de Montréal ou à une fois et demi la surface de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un colossal travail de restauration qui devrait faire exemple auprès des industriels et les initier à de nouvelles attitudes vis-à-vis la forêt.

En terme de récolte, la mise en terre de quelque 705 millions de semis sur un territoire de 320 000 hectares contribue à soulager les anxiétés face aux approvisionnements futurs. L'effet de possibilité qui en découle permet d'amortir d'éventuelles brisures dans la régularité des inventaires de bois résineux. Ainsi, en plus de bonifier l'économie québéboise par la création d'emplois, l'entente participe au maintien et au développement de la structure industrielle existante. Bien plus, elle contribue à l'instauration du climat de confiance nécessaire à la réforme du régime forestier québécois.

Faire fructifier le capital forestier une nécessité
(Photo: For Can)